

Municipalité de Romont

ASSEMBLÉE MUNICIPALE



**Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale
sont convoqués en assemblée ordinaire le**

JEUDI 24 JUIN 2021 À 20H00 À L'ÉCOLE, SALLE DU CONSEIL

ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver les comptes municipaux 2020
2. Prendre connaissance de l'arrêté de compte du changement du système de commande du réseau d'eau
3. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 34'564.30 pour la prise en charge des frais de viabilisation de la parcelle No 834
4. Divers et imprévus

Les comptes mentionnés sous point 1 sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée où ils peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture. Ils figurent également sur le site internet de la commune.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale :

un recours peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions et actes législatifs.

Le Conseil municipal

Romont, le 21.05.2021